Coursebille

Bourseville

Infos

Décembre 2019

Edito:

La fin d'année approche. Le village va retrouver un petit air de fêtes pendant un temps avec quelques illuminations de Noël. C'est également l'occasion pour les boursevillois(es) de se rencontrer lors des différentes manifestions proposées durant ce mois de décembre.

Le jeudi 5 décembre à 20h à la salle socioculturelle, laissez-vous emporter par le tumulte de la vie parisienne des années 1900 **« Une Jeunesse à Paris »**.

Le vendredi 6 décembre, la municipalité accompagnée des principales associations locales organisera différentes animations dans le cadre du « Téléthon ». Nous espérons que vous viendrez nombreux à la salle socioculturelle pour cette noble cause !

Du lundi 9 au 23 décembre, exposition sur le thème « **Vive l'eau** » préparée par Mme CASTANEDA et proposée par l'Association « Lire à Bourseville ». L'exposition se fera dans la salle de la Mairie aux heures d'ouverture au public.

Le vendredi 13 décembre, parents, enseignants et la municipalité s'associeront pour le « **Marché de Noël** » sur le parking de la salle socioculturelle et dès 16h, vous pourrez apprécier les produits de Noël, chants et musiques, crêpes et vin chaud, et pour clôturer la soirée, une bonne tartiflette. Sans oublier, bien entendu, la venue dans l'après-midi du « **Père Noël** ».



Comme chaque année, durant ce mois de décembre le village va progressivement prendre des couleurs, particulièrement le soir avec ses belles décorations et illuminations. Tous les habitants de la commune, particuliers, entreprises et associations sont conviés à participer à cet embellissement.

Lors de la cérémonie des vœux du Maire, les membres du jury de la commission des fêtes récompenseront les habitants pour **les plus belles illuminations** et la commission de fleurissement fera de même pour les participants **au concours des maisons fleuries**.

Lors de ces manifestations, nous aurons certainement le plaisir de nous rencontrer ! Sinon, je vous donne rendez-vous le 11 janvier 2020 à la salle socioculturelle pour la cérémonie des vœux du Maire.

D'ici là, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année!

Le Maire

Sommaire

A l'affiche	page 2
Réunion de conseil	pages 3 à 11
Etat civil	page 12
A vos agendas	page 12
Ch'coin Picard	page 12
Les images	pages 13 et 1



L'association LIRE A BOURSEVILLE organise une exposition sur le thème de l'eau Du Lundi 9 Décembre au Lundi 23 Décembre 2019 A la salle de la Mairie de BOURSEVILLE



Résumé : (Tout Public)

En un siècle, la population humaine a triplé et la consommation d'eau a été multipliée par six.

Dans le même temps, la surexploitation et la dégradation des fleuves et des nappes souterraines du globe de limiter le gaspillage et la pollution de l'eau.

Cette gestion durable nécessite l'éducation et l'implication de tous.

Réunion de Conseil du 28 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence du Maire, Jean-Michel FLACHET.

Présents: Mmes Roques, Holleville, Migeot, Lenfant et Mrs Flachet, Delbarre, Caux, Desprez, Duret, Hédin, Cantrelle, Richard.

Absent excusé: Mme Boucher, Mr Dubuc.

Absente: Mme Guillot

Monsieur le Maire présente aux conseillers, Aurélie, stagiaire envoyée par le Centre de Gestion de la Somme qui effectue une formation de secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire remercie Monsieur René DENTIN, délégué pour la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie, Président de ce Syndicat, d'être présent pour présenter le bilan d'activité.

Le bilan est consultable en Mairie.

Compte rendu du Conseil municipal du 26 septembre 2019 :

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté.

Donation parcelle AD 213:

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant la donation de la parcelle AD 213. Le Maire explique que Mr Capelle, propriétaire de la parcelle AD 213 souhaite faire don de cette parcelle à la commune afin de faciliter les travaux futurs d'aménagement de la rue d'Abbeville.

Le conseil vote à l'unanimité par 11 voix pour

Arrivée de Madame MIGEOT Geneviève

Subvention SMUR:

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de la ville d'Eu concernant le fonctionnement du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation. Le coût de fonctionnement de ce service est très élevé pour la ville d'Eu. Monsieur le Maire propose à Monsieur HOLLEVILLE Jackie présent dans le public d'expliquer le déclenchement du SMUR 80 ou du SMUR 76. Ce dernier, explique que le SMUR 76 est souvent déclenché car géographiquement la commune est plus proche d'Eu que d'Abbeville.

Monsieur le Maire précise que pour l'année 2018 le SMUR 76 s'est déplacé 3 fois sur Bourseville et que dernièrement, c'est encore le SMUR d'Eu qui s'est déplacé.

La participation financière demandée s'élève à 0.50 € par habitant.

Le conseil vote à l'unanimité par 12 voix pour

Travaux voirie 2020:

Monsieur le Maire rappelle que les commissions travaux et finances avaient sollicité la CCV pour la programmation de travaux en 2020. Cette demande concerne 260 ml de bordurage pour la rue de Woignarue et 20 ml pour la rue de la Croix de Pierre. La CCV a transmis le chiffrage de ces 2 projets qui s'articule comme suit :

Estimation du coût des travaux TTC : 43 800 €

Participation CCV : 12 250 €

Frais étude et chantier $1500 \times 50 \% = 750 \in$

Bordurage 8 000 x 50 % = 4 000 €

Voirie 7 000 x 50 % = 3 500 €

Etudes 4 000 x 100 % = 4 000 €

Participation commune : 31 550 €

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une estimation dans la fourchette haute, la réalisation des trottoirs est prévue en enrobé. En choisissant un autre type de revêtement l'estimation serait revue à la baisse.

Monsieur Richard précise que l'enrobé ne nécessite pas ou peu d'entretien alors que si la solution retenue est l'en herbage il faudra compter le temps d'entretien.

Monsieur le Maire précise que cette délibération porte sur l'accord des travaux et non sur la finalité, ce choix sera fait par le prochain conseil.

Le conseil vote à l'unanimité par 12 voix pour

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande d'un propriétaire Rue de Friaucourt de réaliser un bateau devant son habitation en construction. Après vérification il s'avère que 4 habitations sont concernées. Monsieur le Maire explique que cette route est une départementale et que la réalisation de ces travaux incombe au département. Le département a délivré une autorisation de travaux mais ne les réalisera pas. Cette autorisation a été transmise à la CCV qui réalisera les descentes de bordure.

Transfert du siège social du Syndicat Intercommunal des eaux de Picardie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de Monsieur René DENTIN, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie de la nécessité pour le syndicat de modifier l'adresse de son siège social. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité syndical du SIEP qui rappelle que depuis sa création le siège social du SIEP est en Mairie d'AULT et dépend donc de la Trésorerie d'AULT, que dans la procédure d'extension du périmètre d'intervention du SIEP, s'intègre le Syndicat Intercommunal du Bois l'Abbé qui dispose d'une gestion en régie qui dépend de la Trésorerie de FRIVILLE ESCARBOTIN et qu'un changement de Trésorerie engendrerait d'importantes modifications administratives concernant les prélèvements bancaires d'un grand nombre d'abonnés et qu'il serait préférable que le siège social soit à l'adresse des locaux du SIEP.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter que le siège social du SIEP se situe désormais dans leurs locaux à l'adresse suivante :

Zac du Parc – 4 Allée des Marettes 80130 FRIVILLE ESCARBOTIN

Le conseil vote à l'unanimité par 12 voix pour

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en date du 23 novembre 2017, le Conseil Municipal a délibéré pour instituer le RIFSEEP aux agents titulaires de la collectivité.

Pour rappel, le RIFSEEP remplace le régime indemnitaire, il est constitué de l'ensemble des sommes perçues par un agent en dehors du traitement indiciaire. Il se décompose en 2 parties :

Une part fixe appelé IFSE Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Et une part variable appelé CI Complément Indemnitaire

Cette indemnité est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif.

En 2017, la délibération ne portait que sur les agents titulaires or pour verser les primes (juillet et 13ème mois) qui sont octroyées à l'ensemble du personnel, il convient désormais d'y ajouter les agents contractuels.

De plus les montants octroyés doivent également être modifiés afin d'y intégrer les primes

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de Mairie afin d'expliquer les montants proposés

Il est expliqué au Conseil que chaque catégorie d'agent est divisée en 2 groupes et qu'un montant doit être voté pour chaque groupe. La catégorie « administrative » concerne 1 agent, la catégorie « ATSEM » 1 agent et la catégorie « technique » 4 agents. Il est également rappelé que ce montant ne sera pas versé intégralement aux agents.

Proposition de montant Annuel pour l'IFSE:

Administratif ATSEM Technique

Groupe 1 => 7 000 € Groupe 1 => 3 000 € Groupe 1 => 11 340 €

Groupe 2 => 6 000 € Groupe 2 => 2 000€ Groupe 2 => 10 800 €

Le montant annuel attribué individuellement est fixé par arrêté de l'autorité territoriale. Il sera versé mensuellement.

Il fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions,
- tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent
- en cas d'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation
- pour la gestion d'un événement exceptionnel permettant de renforcer ses acquis

En cas de congé de maladie ordinaire, les primes suivent le sort du traitement. Elles sont conservées intégralement pendant les trois premiers mois puis réduite de moitié pendant les neuf mois suivants.

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption et accident de travail les primes sont maintenues intégralement ainsi qu'en cas de travail à temps partiel thérapeutique.

En cas de congé de longue maladie, grave maladie, longue durée le versement du régime indemnitaire est suspendu. Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises.

Concernant le Complément indemnitaire, il est expliqué au conseil que cette prime sera versée, ou non aux agents suite aux entretiens individuels qui seront réalisés chaque année en décembre.

Proposition de montant Annuel pour le CI:

Administratif ATSEM Technique

Groupe 1 => 1 260 € Groupe 1 => 1 260 € Groupe 1 => 1 260 €

Groupe 2 => 1 200 € Groupe 2 => 1 200 € Groupe 2 => 1 200 €

Le montant annuel attribué individuellement est fixé par arrêté de l'autorité territoriale. Il sera versé annuellement.

Chaque cadre d'emploi est réparti en groupe de fonctions auxquelles correspondent les montants plafonds fixés. L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des entretiens professionnels.

Monsieur le Maire précise que les objectifs seront fixés par le Maire en place et devront être validés par le prochain Maire.

Monsieur Caux estime qu'un montant minimum devrait être proposé, Monsieur Duret estime qu'il n'est pas prudent d'instaurer un montant minimum car un agent non méritant devrait tout de même percevoir cette somme. Monsieur le Maire n'est pas non plus favorable à l'installation d'un montant minimum. Monsieur le Maire précise que ces ajustements n'ont aucune influence sur le budget que les sommes perçus par les agents

restent les mêmes qu'aujourd'hui. Il précise également que ce nouveau mode de versement sera applicable au 1^{er} janvier 2020.

Le conseil vote à l'unanimité par 12 voix pour

Fonctionnement ALSH 2020 :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Roques qui a travaillé avec le Directeur de l'ALSH sur ce projet.

Madame Roques précise que le Directeur est très heureux de travailler pour la commune et qu'il souhaite s'engager sur plusieurs années.

Madame Roques indique qu'ils ont travaillé sur la possibilité d'ouvrir l'ALSH à la journée, comme elle s'y était engagée dans le cadre du contrat enfance jeunesse. Un sondage a été distribué aux enfants des écoles et aux jeunes ayant fréquenté le centre cet été. Il en ressort que 10 familles seraient favorables à rester à la demi-journée, 18 familles désirent passer à la journée dont 9 avec mise en place d'une garderie. L'axe de travail s'est donc orienté vers le passage à la journée avec garderie.

Le programme suivant est proposé

- Garderie de 7h30 à 9h
- Accueil des enfants du centre de 9h à10h
- Activités de 10h à 12h
- Pause déjeuner possible sur place avec panier repas
- Accueil des enfants de 13h30 à 14h
- Activités de 14h à 17h30
- Départ des enfants de 17h30 à 18h

Le coût hebdomadaire à charge des familles serait modifié ainsi :

QF	0< QF ≤800	800 < QF > 1500	QF > 1500
Tarif habitants Bourseville	20 €	28 €	30 €
Tarif extérieurs	30 €	38 €	40 €
Nuit camping	5 €	5 €	5 €
Garderie du matin	5 €	5 €	5 €
Garderie du midi	5 €	5 €	5 €

La rémunération des animateurs, serait modifiée ainsi :

Animateurs non diplomés : $44 \in$ brut par jour Animateurs stagiaires : $47 \in$ brut par jour Animateurs diplomés : $50 \in$ brut par jour

Directeur : 70€ brut par jour

Monsieur Cantrelle relève que le coût garderie serait de $10\,\ell$ par semaine en supplément.

Madame Roques indique que le surcoût par rapport à l'année 2019 serait d'environ 1500 € à 2000 € pour la commune.

Monsieur Desprez demande si tout le monde serait à la journée et Monsieur Caux souhaite savoir s'il y aura encore des tarifs à la demi-journée. Madame Roques explique qu'une arrivée est possible jusque 10 heures, ce qui n'est pas trop tôt pour les enfants qui souhaitent se reposer pendant les vacances, et que le principe de garderie permet aux parents qui travaillent de déposer les enfants plus tôt, mais qu'il n'y aura plus de centre à la demi-journée.

Monsieur Caux pense que c'est un très bon dispositif, qu'il y aura plus d'enfants au centre aéré, et peut être, par ricochet, à l'école.

Madame Holleville souhaite savoir si les enfants seront obligés de rester en garderie le midi.

Madame Roques lui indique que le choix sera laissé aux parents.

Monsieur Caux demande si l'organisation d'un loto pour financer les activités du centre aéré est toujours d'actualité.

Madame Roques indique que l'organisation d'un loto est très contraignante et que personne n'a été trouvé pour l'animer. Cependant la date réservée, à savoir le 02 février 2020, a été maintenue, une bourse aux jouets et vêtements sera organisée en lieu et place.

Le conseil vote à l'unanimité par 12 voix pour

<u>Subventions séjours neige – Brighton – Londres La rose des Vents :</u>

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le principal du Collège la Rose des vents de Friville-Escarbotin détaillant le projet de voyages scolaires pour les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème}. 21 enfants Boursevillois sont susceptibles de participer à ces séjours.

- un séjour à la neige pour les élèves de $5^{\text{ème}}$ du 26 janvier au 1^{er} février 2020 pour un coût à la charge de la famille de 339 \in Nombres d'enfants concernés : 7 enfants
- un séjour à LONDRES pour les élèves de 3^{ème} du 9 au 14 mars 2020 pour un coût à la charge de la famille de 276 € → Nombres d'enfants concernés : 8 enfants
- une séjour à BRIGTHON pour les élèves de $6^{\text{ème}}$ du 18 au 21 mai 2020 pour un coût à la charge de la famille de 180 \in Nombres d'enfants concernés : 6 enfants

Monsieur le Maire propose de maintenir la subvention versée l'année dernière à savoir $50 \in par$ enfant participant aux séjours.

Monsieur Cantrelle précise qu'il s'abstient étant concerné par un de ces séjours pour son fils.

Le conseil vote par 11 voix pour et 1 abstention

Modification tarifs et règlement Centre Socio Culturel :

Monsieur la Maire rappelle aux Conseillers qu'ils ont tous été destinataires du règlement et demande si l'un d'entre eux a une remarque à faire sur celui-ci.

Monsieur Richard demande les modifications apportées n'ayant pas connaissance du précédent.

Madame Holleville lui indique que les modifications portent essentiellement sur la possibilité de se connecter à Internet par un WIFI public, l'interdiction de vapoter dans la salle et la mise à disposition des tables et chaises par multiples de 8 et de 10, pour éviter la manutention par les agents du service technique.

Monsieur Richard demande s'il ne serait pas préférable de laisser les portes ouvertes et que les locataires de la salle prennent le matériel dont ils ont besoin.

Monsieur le Maire lui répond qu'il en est hors de question, que les dégradations existent partout, pour preuve, le tableau électrique est sans cesse éteint alors qu'une grande affiche indique de ne pas y toucher.

Monsieur le Maire indique que les retours sont toujours très positifs concernant la salle et que la mise en place du WIFI nécessite une augmentation de tarif

Madame Holleville propose une augmentation de $20 \in$. Monsieur Richard indique que si on ne veut répercuter que le coût du WIFI il faudrait augmenter de 7 \in .

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2020 :

Manifestations	Société Locale	Particulier de Bourseville	Extérieur Commune
Petite salle week-end	Gratuit	100 €	200 €
Grande salle week-end	Gratuit	220 €	450 €
Estrade	Gratuit	60 €	120 €
Deuil		30 €	50 €
Location vaisselle			
1 à 49 couverts	Gratuit	20 €	20 €
50 à 99 couverts	Gratuit	25 €	25 €
+ de 100 couverts	Gratuit	30 €	30 €

Monsieur Caux demande si les contrats déjà signés pour l'année 2020 pourront être modifiés.

Madame Holleville lui précise que chaque locataire est averti à la réservation que les tarifs sont successibles d'évoluer par décision du Conseil Municipal.

Le conseil vote par 12 voix pour

Evolution des tarifs des concessions cimetière et règlement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la stagiaire a travaillé sur le cimetière, qu'un plan a été réalisé ainsi qu'un règlement. Ce travail a nécessité du repérage et de l'enregistrement des actes. Il rappelle également que le cimetière est de la responsabilité du Maire et que celui-ci doit être encadré.

Monsieur la Maire rappelle aux Conseillers qu'ils ont tous été destinataires du règlement et demande si l'un d'entre eux a une remarque à faire sur celui-ci.

Madame Migeot indique que l'article 22 à savoir :

Article 22: Pour tout achat de concession en Mairie, résulte l'obligation de faire poser un caveau au lieu dit de l'emplacement dans un délai ne pouvant excéder 6 mois. La non réalisation de ces travaux engendrera la perte de l'emplacement désigné. L'emplacement attribué sera à la suite du dernier emplacement vendu.

ne lui semble pas légal, elle précise que la construction d'un caveau n'est pas obligatoire et que l'inhumation en pleine terre est possible.

Monsieur le Maire lui précise que cet article avait pour but de ne plus laisser d'emplacements libres entre les concessions ce qui engendre des soucis au niveau de l'entretien.

Monsieur Delbarre précise qu'il est compliqué pour les agents des services techniques de tondre entre les concessions et qu'une fois acheté par le concessionnaire l'entretien lui en incombe.

Monsieur Caux indique qu'il n'est pas possible pour le concessionnaire de venir avec sa tondeuse dans le cimetière pour tondre sa concession.

Madame Migeot indique qu'il n'est pas nécessaire de venir avec sa tondeuse mais d'entretenir au minimum en désherbant à la main.

Monsieur le Maire indique que les services de la Mairie se renseigneront car cette pratique est possible dans d'autres communes et que les autres remarques sont à envoyer en Mairie afin de valider ce règlement lors de la prochaine réunion de Conseil.

Monsieur le Maire propose d'augmenter, afin de s'harmoniser avec les communes environnantes, le prix des concessions de cimetière

Cave - urne : 70 €

Concession simple: $70 \in$ Concession double: $140 \in$

Le conseil vote par 12 voix pour

Modification de la régie « Diverses Manifestations » :

Monsieur le Maire indique que l'encaissement des concessions de cimetière était compliqué au niveau de la Trésorerie. Monsieur le Trésorier préférerait que les concessions soient désormais encaissées sur une régie. Il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle régie, l'encaissement serait intégré à la régie de recettes « diverses manifestations ». Un carnet à souche serait dédié aux concessions cimetière.

Le régisseur titulaire de cette régie est Monsieur François DURET et le suppléant Monsieur Sébastien DUMONT. Monsieur DUMONT ayant quitté ses fonctions au sein de notre collectivité, il convient de nommer un nouveau régisseur suppléant. Pour faciliter l'encaissement des concessions cimetière il a été proposé de nommer Madame Alexandra OLLEVILLE régisseur suppléant, Monsieur le Trésorier Municipal a validé cette proposition.

Le conseil vote par 12 voix pour

Vente Camion RENAULT TRAFIC:

Avant d'aborder ce point, Monsieur le Maire tient à remercier les pompiers de Bourseville, le personnel des services techniques ainsi que Monsieur Leroy pour leur efficacité suite aux coulées de boue survenues dans la commune. Il précise que la CCV interviendra demain pour nettoyer la Cavée de Tully et que les communes de Bourseville, Tully et Friville-Escarbotin ont conjointement pris un arrêté pour interdire la circulation dans cette rue jusqu'au nettoyage.

Monsieur Caux indique que les barrières ont déjà été retirées.

Monsieur le Maire indique que le SIAEEV est en réunion ce soir et que la problématique de Bourseville doit être abordée.

Monsieur Delbarre souligne qu'il a rencontré le cultivateur du champ dont sont parties les coulées, ce dernier est très ennuyé. Monsieur le Maire doit le rencontrer dans la semaine.

Monsieur le Maire indique que les pompiers ayant un nouveau camion, il convient de vendre, comme convenu le Renault trafic et le Saviem.

Il informe l'assemblée que pour le Renault Trafic 2 courriers sont parvenus en Mairie, le 1^{er} de Jordan Tauber adressé le 31 octobre faisant part de son intention d'acheter le véhicule pour 1 000 ϵ et le second de Monsieur Mickaël Le Canu au même prix.

Monsieur le Maire précise qu'un engagement verbal avait été donné à Jordan puisqu'il en a un réel besoin et qu'il avait fait part de son intention de l'acheter au Chef de Corps depuis plusieurs mois.

Monsieur Caux précise que Monsieur Le Canu est pompier.

Monsieur Richard se demande sur quels critères il peut se baser pour choisir, il propose donc le tirage au sort.

Monsieur le Maire préfère le vote et demande si le conseil souhaite un vote à bulletin secret.

Monsieur Duret indique qu'il faut voter à main levée.

Monsieur le Maire procède donc au vote

Tauber: 7 voix
Le Canu: 3 voix
Abstention: 2 voix

Monsieur le Maire précise que le véhicule est vendu en l'état, charge à l'acheteur de réaliser le contrôle technique.

Vente Camion SAVIEM:

Monsieur le Maire indique que pour ce véhicule il n'y a qu'une demande il s'agit de Monsieur Caron Jean-Robert domicilié à Franleu et garagiste à Valines. Il propose d'acheter ce véhicule au prix de 1 200 €.

Le conseil vote à l'unanimité par 12 voix

Monsieur le Maire propose de faire un geste par le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Pompiesr suite à la vente des véhicules. Il propose de verser 50 % de la somme perçue soit 1 100 € Le conseil vote par 11 voix pour et 1 abstention

Divers:

- Relais Orange: Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 28 février 2019 le Conseil Municipal avait délibéré favorablement à la possibilité d'installer un relais Orange sur un terrain communal. Après étude par les techniciens d'Orange il s'avère qu'aucun terrain n'est compatible pour une telle installation. Il indique qu'Orange est toujours en recherche d'une parcelle et que les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la Mairie.

Monsieur Richard souligne qu'un propriétaire dont la parcelle ne sera plus constructible sera peut être intéressé.

- Parcelles avec majoration « terrains constructibles » : Monsieur le Maire informe que suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, une information devait être communiquée concernant le montant perçu par cette taxe, un retour du Centre des impôts sur la méthode de calcul a été adressé en Mairie. Après calcul, le montant perçu pour l'année 2019 s'élève à 3 890 €.
- Information travaux 2021 : Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité la CCV pour la réalisation d'un chiffrage pour un projet voirie pour l'année 2021 à savoir, l'aménagement de la rue de Tully sur 450 m. Le futur conseil devra délibérer 1^{er} semestre 2020. Le coût des travaux est estimé à environ 184 000 € avec une participation à la charge de la commune de 115 000 € uniquement pour la voirie.

Monsieur Richard demande si le réseau d'eau est à la charge du SIEP. Monsieur le Maire lui répond que pour l'eau c'est à la charge du syndicat mais qu'une estimation pour l'enfouissement des réseaux électriques a été adressée par la FDE. L'estimation s'élève à environ $140\ 000\ \epsilon$, soit un montant total de travaux de $255\ 000\ \epsilon$.

Monsieur Richard demande si l'enfouissement est obligatoire, Monsieur le Maire lui répond que non mais que si on refait il est judicieux d'enterrer les réseaux.

Monsieur le Maire indique que la réflexion doit déjà avoir lieu et que la décision devra être prise par le futur conseil.

- Compte rendu Conseil d'Ecole : Monsieur le Maire indique que le compte rendu du Conseil d'Ecole est consultable en Mairie et il tient à préciser que les enseignantes avaient remercié la Municipalité pour l'installation de la clôture rigide entre le stade et l'école.
- Terrain M. et Mme SIMON: Monsieur le Maire indique qu'un effondrement sur le terrain de Monsieur et Madame Simon, rue d'Abbeville, a eu lieu le 09 novembre dernier. Ce terrain a été acheté en 2013 à la commune. Monsieur le Maire indique qu'une étude de sol avait été réalisée par la société Fondasol avant la vente et que les conclusions de cette étude soulevait une suspicion de marnières. Le Conseil de l'époque avait demandé au cabinet des conclusions fiables et non des suspicions. De plus, il avait été soulevé un problème au niveau de l'emplacement des points de ferrages. Monsieur le Maire indique qu'il a reçu Monsieur et Madame Simon et qu'ils souhaitaient un arrangement à l'amiable, Monsieur le Maire précise que ce n'est pas possible s'il s'agit d'une marnière. Ce dossier doit être traité par les assurances. Monsieur Desprez a pris contact avec notre assurance afin de lui exposer la situation. Monsieur le Maire indique qu'il est désormais dans l'attente d'une demande de l'assurance « adverse ».

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite trouver rapidement une solution, avant le printemps, car il s'agit d'une famille avec 4 enfants qui doivent pouvoir profiter de leur terrain.

- **Taxe d'habitation 2020 :** Monsieur le Maire indique avoir été destinataire d'un courrier de Monsieur le Député et Monsieur le Trésorier informant la commune sur les modalités de calcul de la « nouvelle taxe d'habitation ». La base de calcul retenue est celle de 2017, qui sera compensée à l'euro prêt soit 195 735 €.

Monsieur Desprez soulève que les 4 % d'augmentation appliqués en 2018 ne seront donc pas compensés.

- Restructuration emprunt: Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Desprez qui explique que l'emprunt pour la rue d'Abbeville d'un montant initial de 350 000 € à un taux de 3.59 % a déjà fait l'objet auprès du Crédit Agricole d'une renégociation en 2016 et en 2018 qui n'ont malheureusement pas abouti. Les taux étant actuellement très bas le manque à gagner pour la commune est d'environ 9000 €. Un courrier a été adressé au Crédit Agricole dans ce sens, un retour rapide est attendu.
- Convention SDIS: Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention avec le SDIS devra être signée. Une réunion a lieu le 02 décembre à Amiens pour finaliser cette convention. La commune sera représentée par Monsieur Jackie Holleville chef de corps, Monsieur le Maire étant retenu à une commission de finances à la CCV. Monsieur le Maire indique que si la commune ne signe pas cette convention c'est la fin du CPI. Cette convention intègre le remboursement à 100 % des frais engendrés sur les interventions à la demande du SDIS, elle permet aussi à notre CPI d'intervenir sur un périmètre élargi.

Monsieur Richard s'inquiète de savoir si cette convention engendrera de nouveaux frais. Monsieur le Maire lui indique qu'effectivement des frais supplémentaires seront engendrés notamment sur les charges vestimentaires.

Droit d'initiative :

- Madame Roques indique que la commune a reçu le prix d'honneur de Villes et Villages Fleuris, il s'agit de la dernière marche avant la sélection pour concourir à la 1^{er} fleur
- Madame Holleville indique que la somme de 665.04 € a été récoltée lors de l'opération brioche. Elle remercie chaleureusement les bénévoles et les donateurs.
- Monsieur Richard demande si un bornage a eu lieu aux jardins ouvriers, Monsieur le Maire lui répond positivement et lui indique que l'agriculteur cultivant à côté a débordé de 2 mètres sur le terrain communal.

Le maire clôture la réunion à 22h30

- A vos agendas :

- Jeudi 5 décembre → Spectacle « Une jeunesse à Paris » au CSC à 20h
- Vendredi 6 décembre → le Téléthon
- Dimanche 8 décembre Commémoration Guerre d'Algérie
- Vendredi 13 décembre → le Marché de Noël
- Samedi 11 janvier 2020 → les Vœux du Maire
- Dimanche 2 février

 Bourse aux jouets et vêtements pour enfants
- Samedi 8 février → Soirée Théâtre avec la troupe de l'Avenir Croisien
- Dimanche 23 février → Repas des Aînés

- Etat civil:

Décès :

- Mme HOLLEVILLE épouse DEHEDIN Lydie décédée le 26 septembre 2019
- Mme BATTAIS veuve HAUDIQUERT Simonne décédée le 10 novembre 2019
- Mme DAVERGNE veuve EMPEREUR Mauricianne décédée le 18 novembre 2019

Naissances:

- Maël, Freddy, Philippe BOINET né le 17 octobre 2019
- Mia, Maud, Elise CHAUSSON née le 27 octobre 2019
- Ilyana, Monique, Agathe GARRA née le 5 novembre 2019

- Ch'coin Picard:

L'hiver arrive.... Quelques expressions en picard...

Y n foait point queud!: Il ne fait pas chaud!

Il a g'lè a glaches!: Il a gélé, il y a de la glace
O zé matchè d'fro!: On est « mangé » par le froid

O sommes copés in deux!: On est « coupé en deux » (par le vent froid)

Alors pour lutter contre les effets de l'hiver, nos anciens avaient une méthode (à consommer avec modération !) :

Eine tcheute bistouille a ch' coin du fu : un mélange de café sucré et d'eau de vie au coin du feu... Et comme c'est bientôt la nouvelle année, un peu en avance :

Eine boénne énèe et pi eine boénne santè tertous! Une bonne année et une bonne santé à tous!

- Les images :







Dans le cadre de la « Semaine Bleue » l'Association Familles Rurales a invité Sophie HELENE, artiste Designer écologique pour présenter ses œuvres réalisées avec du matériel recyclé.







A la demande de la municipalité, l'Association du Vimeu a restauré le plafond de la chapelle de l'église.







Commémoration du 11 novembre, à cette occasion le Maire a remis l'arrêté préfectoral au Chef de Corps Jackie HOLLEVILLE, le nommant au grade de Capitaine.





Les pompiers ont fêté leur nouvelle Ste Barbe Mme FOUCAMBERT Mélanie succédant à Mme SANNIER Audrey



Remise du diplôme 1er Prix d'honneur villages fleuris 2019

Semaine anti-gaspillage

85 écoles du secteur de notre fournisseur de repas ont participé à la semaine anti-gaspillage.

Le résultat a montré en moyenne un reste de 98,08g/repas/personne, dans les 85 écoles bien moins que la moyenne nationale qui est de 150-200g/repas/personne.

Et un grand bravo à notre restaurant scolaire qui s'est classé 1^{er} avec 4,36g/repas/personne

Cela est dû au travail de nos employées en lien avec la Commune qui ont mis en place des astuces anti-gaspi :

- Repas 4 composantes
- Choix des plats avec plus de goût et moins de reste
- Inciter les enfants à goûter en les accompagnant dans la découverte
- En panachant les accompagnements

En raison de difficultés récurrentes quant à la distribution du pain sur notre commune, nous avisons la population qu'un nouveau boulanger passera à partir du 02 janvier 2020, du lundi au dimanche sauf le mercredi.

Merci de lui réserver un bon accueil

Solidarité

HOLLEVILLE BOISSONS, "Dans le cadre de l'aide aux handicapés, Mr Jackie Holleville met à disposition un bac de réception pour la récupération de bouchons plastiques. Ce bac se situe rue d'Abbeville face aux ateliers municipaux, merci de votre participation pour cette belle cause"

PROPRETE → Différentes personnes se sont plaintes des nombreuses déjections canines sur les trottoirs, il est demandé aux propriétaires de chiens, de prendre toutes les précautions pour éviter ces désagréments.

Bourseville Infos est réalisé par la commission communication : JM Flachet, M Desprez, C Roques, G Hollevile, C Delbarre, F Duret, D Dubuc.

Tous les bulletins peuvent être consultés sur le site de la commune : www.mairie-bourseville.fr IPNS